

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

L'an **deux mil vingt-quatre**, le **15 avril** à 16 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéruy s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.

Présents : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND** Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, Monique **RAVOUNA**, Lyliane **BAUER**, Rita **TOSCANO**.

Absents : Mmes Caroline **FERRAND**, Christiane **ANDREU**, M. Jean-Paul **BROUTIER**, Mme Magalie **BLACHE**.

Assistait en outre à cette réunion : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.

Objet : BUDGET PRIMITIF 2024 – RESIDENCE DU PARC.

Exposé du Président.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Equilibrée à hauteur de **1.050.250,46 €** en dépenses et en recettes, cette section reprend les écritures suivantes :

A – Dépenses

- Chapitre 011 - Charges à caractère général511.120,46 €.
- Chapitre 012 - Charges de personnel.....221.630,00 €.
- Chapitre 65 – Autres charges courantes3.000,00 €.
- Chapitre 66 – Charges financières39.000,00 €.
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles500,00 €.
- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement95.000,00 €.
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections180.000,00 €.

B – Recettes

- Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement 2023.....466.020,46 €.
- Chapitre 013 – Atténuation de charges2.000,00 €.
- Chapitre 70 - Produits des services77.000,00 €.
- Chapitre 74 - Dotations et participations22.130,00 €.
- Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante483.100,00 €.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **1.728.122,72 €**.

Les dépenses concernent :

- Chapitre 001 – Déficit reporté 2023 74.754,72 €.
- Chapitre 16 – Capital des emprunts et cautions 100.000,00 €.
- Chapitre 21 – Travaux 1.553.368,00 €.

Les recettes concernent :

- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement 95.000,00 €.
- Chapitre 040 – Amortissements 180.000,00 €.
- Chapitre 10 – Dotations Fonds divers 94.454,72 €.
- Chapitre 13 – Subventions pour réhabilitation 1.353.668,00 €.
- Chapitre 16 – Cautions encaissées 5.000,00 €.

Le Conseil d'Administration est appelé à statuer.

Décision

Le Conseil d'Administration, après en avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

☞ Adopte le Budget Primitif 2024 de la Résidence du Parc tel que présenté dans l'exposé précédent.

☞ Autorise le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 22 avril 2024
Le Président,

